

Informations de base	
2026/2679(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué Règlement relatif aux abus de marché: publication d'informations privilégiées dans le cadre de processus en plusieurs étapes et report de cette publication Complétant 2011/0295(COD) Subject 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.10 Surveillance financière	En attente de la décision de la commission parlementaire

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
08/04/2026	Publication du document de base non-législatif	C(2026)02149	
08/04/2026	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
29/04/2026	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2026/2679(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Complétant 2011/0295(COD)
État de la procédure	En attente de la décision de la commission parlementaire
Dossier de la commission	ECON/10/05572

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé

Document de base non législatif	C(2026)02149	08/04/2026	
Document annexé à la procédure	C(2026)4127	12/06/2026	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Règlement relatif aux abus de marché: publication d'informations privilégiées dans le cadre de processus en plusieurs étapes et report de cette publication

2026/2679(DEA) - 09/07/2013

Le Conseil a pris note d'un **accord provisoire** conclu avec le Parlement européen sur un projet de règlement visant à faire face aux opérations d'initiés et aux manipulations de marché.

Il faut noter que des préoccupations ont été exprimées par la France, le Portugal, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne en ce qui concerne les dispositions relatives aux sanctions.

Cet accord permettra à la présidence d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur le projet de [directive](#), dans le but d'adopter le règlement et la directive en première lecture. Les négociations sur le règlement ont été conclues lors d'un « trilogue » avec le Parlement, le 20 Juin 2013.